

Déclaration du Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen sur le plan Schuman (Mai 1951)

Légende: Déclaration signée en mai 1951 par le Conseil fédéral espagnol du Mouvement européen en vue de témoigner son soutien au plan Schuman et au projet de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Source: Historical Archives of the European Union, Florence. Relations entre le ME et des associations et personnalités en Espagne, notamment avec le Conseil fédéral espagnol, ME-2195 1948 - 1951.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_du_conseil_federal_espagnol_du_mouvement_europeen_sur_le_plan_schuman_mai_1951-fr-15e291db-0569-457e-9b16-723ba5b64b5d.html

Date de dernière mise à jour: 21/12/2013

5-5-51 80

Conseil Fédéral Espagnol
du Mouvement Européen

Consejo Federal Español
del Movimiento Europeo

Secrétariat :

11, Avenue Marceau, Paris (16^e)

Tel. : KLE 77-77
13-62

DECLARATION SUR LE PLAN SCHUMAN

Le CONSEIL FEDERAL ESPAGNOL du MOUVEMENT EUROPEEN, devant le projet de constitution d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, approuvé le 18 avril 1951 par les Ministres des Affaires Etrangères d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et de Hollande,

SE DECLARE d'accord avec le Plan Schuman -sans entrer dans les considérations techniques du projet-, quant à la création d'un instrument de rationalisation de la production, au service de la paix, pas efficace vers la fédération européenne grâce à l'instauration d'une Autorité politique supra-nationale;

ESPERE que les Parlements des pays intéressés le sanctionneront définitivement en donnant naissance aux Institutions de la Communauté européenne du charbon et de l'acier;

PRECISE que l'apport éventuel de l'Espagne à cette Communauté est évalué à : plus de 12 millions de tonnes de charbon, 2.500.000 tonnes de minerai de fer; et 800.000 tonnes d'acier;

FAIT REMARQUER, en outre, l'importance de l'Etat espagnol en tant que marché de consommation, en fonction de sa population, 28.400.000 habitants, et de l'état actuel de son économie qui exige une réorganisation fondamentale de l'agriculture, des transports et de l'outillage industriel;

CONSTATE que le caractère démocratique de la Communauté du Charbon et de l'Acier en rend impossible la participation de l'Espagne franquiste qui, ne disposant pas d'un Parlement démocratique, ne saurait prendre part à l'Assemblée prévue pour représenter les pays d'Europe réunis dans la Communauté du Charbon et de l'Acier;

PROCLAME, en conséquence, la nécessité de la restauration démocratique en Espagne pour qu'un Gouvernement, librement élu, puisse, après des négociations avec les pays européens englobés dans le Plan Schuman, incorporer l'Etat espagnol à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Mai 1951